

Les aides à l'apprentissage sont prolongées jusqu'à la mi-2022

Profitant du salon Global Industrie, le Premier ministre Jean Castex a annoncé que les aides du plan de relance dédiées à l'apprentissage perdureront jusqu'à la fin juin 2022. La ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne vantait il y a peu dans nos colonnes un dispositif ayant permis de limiter le chômage des jeunes.

Temps de lecture : minute

7 septembre 2021

Le Premier ministre Jean Castex a annoncé, lundi 7 septembre 2021, lors d'un discours au salon Global Industrie à Lyon, la prolongation pour six mois, jusqu'au 30 juin 2022, des aides de France Relance pour l'apprentissage. La prime, prévue dans le cadre du plan "Un jeune, une solution" de 5 000 euros pour un mineur et 8 000 pour un majeur, rend le coût de la première année quasi nul et avait déjà été reconduite au printemps jusqu'en décembre 2021.

"Les résultats sont là" en matière d'insertion professionnelle grâce à ce plan, s'est félicité le Premier ministre, en soulignant un "record historique" de plus de 500 000 contrats d'apprentissage ou d'alternance signés - 525 600 jeunes en 2020, soit 42 % de plus qu'en 2019, selon des données de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares). "Nous croyons à l'apprentissage, a affirmé Jean Castex en annonçant la prolongation du dispositif. 2,6 millions de jeunes ont à ce jour directement bénéficié d'aides de France Relance pour l'emploi, l'insertion ou la formation."



À lire aussi

Elisabeth Borne : "Le télétravail peut modifier la géographie de l'emploi dans le pays"

Dans un entretien qu'elle nous a accordé début septembre 2021, la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Élisabeth Borne, avait déjà vanté le dispositif : *"On n'a quasiment pas d'augmentation du chômage chez les jeunes et le taux d'emploi est plus important qu'avant le début de la crise. Notre objectif est que chaque jeune sans emploi, ni formation puisse bénéficier d'un accompagnement pour réaliser un plan professionnel et le réaliser. Le président de la République souhaite pérenniser cela, notamment à travers le revenu d'engagement qui sera bientôt annoncé."*

Donner de la visibilité aux chefs d'entreprise

Le prolongation des aides *"est une très bonne nouvelle pour l'apprentissage et l'artisanat dans son ensemble"* , a réagi Joël Fourny, le président de CMA France, l'organisation nationale des chambres des métiers et de l'artisanat. Face aux difficultés de recrutement, *"cette*

annonce permet de donner de la visibilité aux chefs d'entreprise en cette rentrée avec de premières remontées très prometteuses" , a-t-il ajouté, relevant une "progression de +8 % à fin août par rapport à la même période l'année dernière" du nombre des apprentis. "Une vraie dynamique est engagée, un quart des entreprises se disent prêtes à accueillir un ou plusieurs apprentis" , selon Joël Fourny.

Venu poser les jalons d'une réindustrialisation qui se voudrait respectueuse du climat, le chef du gouvernement est intervenu en clôture d'une séance plénière du Conseil national de l'industrie (CNI) inauguré ce lundi par Agnès Pannier-Runacher, la ministre déléguée chargée de l'Industrie, devant patrons et syndicats des différentes branches du secteur et les représentants de l'État.

La hausse des contrats est en partie la conséquence de la réforme de 2018, qui a libéralisé l'apprentissage à la fois sur les conditions d'entrée et sur l'offre de formation. Accessible aux jeunes de 16 à 29 ans, l'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Le dispositif est jugé efficace pour l'insertion professionnelle - six mois après leur sortie d'un Centre de formation des apprentis (CFA), 62 % des apprentis sont en emploi salarié -, mais il a longtemps souffert d'une image dégradée.



À lire aussi

"J'ai quitté Paris, pas ma boîte" : ces salariés partis vivre loin de leur lieu de travail

Article écrit par Maddyne, avec AFP